

Editorial



MANU association accompagne les familles victimes d'une disparition depuis 11 ans. Nous avons réussi à faire bouger un certain nombre de choses et changer beaucoup de mentalités, dans le domaine des disparitions de personnes en France, il en reste encore à faire, nous y travaillons. Nous comptons sur le soutien de tous les Membres de l'association, afin de nous aider à apporter de l'aide aux familles victimes d'une disparition et nous permettre de faire bouger les choses dans ce domaine. Sans nos actions, beaucoup de choses n'auraient pas été mises en application par les autorités, démarches administratives, arrêtés, articles de Lois, etc.

Jean-Yves BONNISSANT
Président – Fondateur de MANU Association

25 mai 2009

C'est au cours de la Conférence de presse de « [SOS Enfants Disparus](#) » le 25 mai 2009 que le dispositif « 116 000 Enfants Disparus » a été lancé par les autorités françaises, « SOS Enfants Disparus » prend en charge ce dispositif.

Un numéro vert le [116 000](#) pour signaler les disparitions d'enfants dans toute l'Europe, ce numéro d'appel **116 000** est gratuit, il est accessible 24h/24 d'un téléphone fixe ou d'un téléphone mobile. MANU association est satisfait de la mise en place de ce numéro vert, car nous le réclamions depuis 10 ans.



Le 25 mai 2009, Jean-Yves BONNISSANT était invité par [Marc-Olivier FOGIEL](#), dans son émission matinale sur [Europe 1](#), aux côtés d'Alain BOULAY Président de l'APEV, afin d'expliquer le ressenti des parents dont un enfant a disparu. Jean-Yves BONNISSANT en a profité pour aborder le sujet des personnes enterrées sous X et l'importance de l'adoption du Projet de Loi pour la systématisation des prélèvements ADN, Odontologique, etc. avant de procéder à un enterrement sous X (*Chapitre 3 dans la future [LOPPSI](#)*).

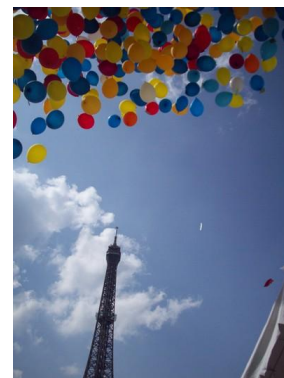
En marge des cérémonies de la Journée Internationale des Enfants Disparus, le 24 mai 2009 avait lieu le traditionnel rassemblement de certaines associations au Champ de Mars à PARIS, face à la Tour Eiffel.

MANU association était coorganisatrice du rassemblement au côtés des associations « ESTELLE » « La Mouette » « Assistance et Recherche de Personnes Disparues » et « Cécile ».

Ce rassemblement a permis aux membres, aux responsables des associations et aux familles de pouvoir s'exprimer et de participer à divers reportages et articles avec les médias présents.

Vers 16h00 Madame Anne HIDALGO 1^{ère} adjointe au Maire de PARIS est venue nous rejoindre comme tous les ans, pour le lâcher de 1 000 ballons dans le ciel parisien.

De nombreux ballons emportaient une étiquette qu'un parent ou un sympathisant avait écrit le nom d'un enfant ou d'une personne disparue ou bien un message d'espoir.



Les photos du [24 et 25 Mai 2009](#), sont visibles dans la Galerie photos sur le site de MANU association

Page reportages [France Info](#) le 25mai 2009, Jean-Yves BONNISSANT intervient sur France Info au sujet du morphing.

A l'occasion du 25 mai 2010, il est prévu la traditionnelle conférence de presse de « SOS Enfants Disparus » réservée aux médias, dans l'après-midi, les associations participantes se retrouveront avec les familles, sur la Place de l'Hôtel de Ville de PARIS, le programme sera communiqué vers la fin avril ou le début mai.

Fichier des Personnes Enterrées sous X

MANU association s'est donnée pour tâche de répertorier le maximum de copies d'actes de décès des personnes non identifiées et enterrées sous X, en France. L'Antenne Normandie est chargée de collecter ces actes, avec l'aide de Laurent DUBOIS, Membre de MANU association, qui avait déjà pris une initiative semblable, dans le cadre du combat qu'il mène pour que la Justice reconnaisse enfin le caractère criminel du décès de son frère « Alain DUBOIS » retrouvé décédé le 12 septembre 1998 près de la gare de PAU (64). <http://pagesperso-orange.fr/alain-dubois/>

C'est ainsi que plus d'une centaine de Mairies de villes françaises de plus de 40 000 habitants ont été contactées par courrier postal, en novembre 2009. Nous avons aussi demandé l'aide de l'Association des Maires Ruraux de France (A.M.R.F.), ainsi que l'Association des Maires de France (A.M.F.), pour obtenir les copies des actes de décès sous X des communes de moins de 3 000 habitants, ainsi que ceux de toutes les Villes au niveau national. Nous n'avons pas obtenu de réponse, à ce jour, des associations AMF et AMRF qui, disposant d'un réseau de communication important, pourraient sans aucun doute nous aider dans nos démarches. En attendant, nous allons contacter les villes moyennes, entre 20 000 et 40 000 habitants.

A ce jour, environ 300 copies d'actes officiels nous sont déjà parvenues, et des nouveaux envois arrivent maintenant au rythme d'environ une quinzaine par semaine, nous remercions les villes ayant répondu favorablement, certaines nous feront parvenir les actes dès qu'ils seront enregistrés dans leur ville.

A partir des actes reçus, nous élaborons un fichier informatique (*Excel*) contenant l'ensemble des informations ainsi recueillies. Nous transmettrons ce fichier aux services de Police et de Gendarmerie concernés, en particulier l'OCRVP (Office Central pour la Répression des Violences aux Personnes). En effet, il n'existe actuellement aucun fichier national efficace, recensant les personnes décédées sous X, fichier qui serait pourtant fort utile pour la recherche de personnes disparues, au même titre que l'odontologie (Schéma de la dentition) ou le relevé ADN. Malgré nos demandes maintes fois répétées, le Gouvernement retarde systématiquement, depuis 2006, la mise en place d'une telle disposition, pourtant prévue dans la prochaine LOPPSI.

Il existe bien un fichier des personnes décédées sous X détenu par la Police Technique et Scientifique (usage interne Police / Gendarmerie) dans le cadre des enquêtes pour l'identification des personnes, mais toutes les personnes décédées sous X n'y figurent pas !..

Notre fichier aidera à mettre à jour le fichier des services de Police et de Gendarmerie.

Ce fichier Excel, nous le mettons à la disposition des familles de disparus qui veulent le consulter, il sera transmis par mail uniquement, envoyer votre demande avec vos coordonnées et le nom du disparu à manu-association@orange.fr

Si vous souhaitez relayer notre demande auprès de votre Mairie, le courrier est à télécharger sur le site Internet.

LOPPSI

Le projet de Loi LOPPSI (*Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure*) a été présenté aux parlementaires à l'Assemblée Nationale les 9, 10, 11 et 16 février 2010, et soumis au vote des Députés, ensuite il sera présenté au Sénat et soumis au vote des Sénateurs.

Nous l'attendions depuis 4 ans, c'est une avancée significative, MANU association suivra de près les textes adoptés et leur application.

MANU association a bénéficié d'un reportage diffusé au journal de 20h00 sur France 2 le dimanche 14 février 2010, ce reportage explique l'importance des prélèvements avant toute inhumation d'une personne décédées sans identité, prévus dans le Chapitre 3 de la nouvelle LOPPSI, afin de pouvoir l'identifier par la suite.

Dans ce reportage on y voit l'enterrement d'une personne sans identité au cimetière de THIAIS (94), elle est accompagnée de 2 personnes du Collectif des Morts de la Rue, ce cimetière accueille les personnes décédées sans identité de PARIS et de la région parisienne, au bout de 5 ans, la personne non-identifiée est exhumée, puis incinérée, d'où l'importance d'effectuer les prélèvements avant chaque inhumation d'une personne non-identifiée.

Monique HEBERT, Membre de MANU association, a participé à ce reportage, afin d'expliquer qu'elle a retrouvé sa sœur Florence MAGNIER, enterrée sous X pendant 4 ans, à 40 km de son domicile et dans le même département.

Le Commissaire Divisionnaire Frédéric MALON dit qu'avec la LOPPSI, à chaque découverte d'un corps non-identifié, un policier fera tous les prélèvements, avant que le corps ne soit inhumé. Laurence DIOP, la journaliste ayant fait ce reportage, dit clairement le souhait de MANU association, qu'il faut un fichier ADN des disparus pour faire la comparaison avec les ADN des personnes décédées non-identifiées, sans cela aucune identification sera possible.

Jean-Yves BONNISSANT, le Président de MANU association, termine ce reportage en expliquant l'angoisse supplémentaire des familles de disparus, d'imaginer la possibilité que l'Être cher recherché, peut être enterré sous X...

Importance des Prélèvements



Anne KUTCHUKIAN (25 ans) a disparu le 13 novembre 2008 à PARIS (75), souffrant de troubles schizophréniques, ayant besoin de soins, elle a été aperçue dans différentes villes, sa famille l'apprenant tardivement.

Début février 2010, la police judiciaire a effectué une identification génétique réalisée par analyses ADN sur une jeune femme morte sous X, et a permis d'identifier le corps d'Anne, décédée près d'ORLÉANS (45) en avril 2009, mais retrouvée seulement début juillet 2009, puis enterrée sous X au début décembre 2009.

Grâce aux prélèvements effectués avant l'inhumation, la famille d'Anne saura où se recueillir et elle pourra faire son deuil.

Odontologie Médico-légale



L'Ordre National des Chirurgiens Dentistes (O.N.C.D.), a mis en place depuis 2001 une commission d'odontologie médico-légale, MANU association fait partie de cette commission. La commission a pour but de constituer un groupe de travail afin de mettre en place un moteur de recherche et ainsi répondre aux attentes des enquêteurs pour l'identification de personnes. Ce moteur de recherche fera gagner un temps important pour l'identification de personnes lors de catastrophes (Tsunami, Accident d'avion, décédés sous X, etc.), actuellement les comparaisons s'effectuent à l'œil nu en comparant les radios dentaires d'un patient et celles d'une personne décédée sans identité.

Le moteur de recherche (informatique) effectuerait rapidement, efficacement et directement chez le praticien toutes ces opérations comparatives en un temps très court, ensuite le praticien transmettrait à la Justice, les éléments dont elle a besoin pour l'enquête.

Les ministères concernés ont été contactés, ils trouvent tous le Projet intéressant et utile à mettre en place, là où ça coïncide, c'est que chaque ministère ne trouve pas de budget pour financer ce Projet...

Pour la version Internet, voir les 2 fichiers, la synthèse de l'ONCD du 21/04/2009 et le Coût de l'identification ou la non-identification des victimes :

[LE MOTEUR DE RECHERCHE EN IDENTIFICATION ODONTOLOGIQUE](#)

[COMBIEN COÛTE L'IDENTIFICATION OU LA NON IDENTIFICATION DES VICTIMES](#)

Ils nous ont Quittés en 2009

Anne, Arthur, Audrey, Christophe, Françoise, Jeanne de Chantal, Jean-Pierre, Jonathan, Laid, Lionel, Marc, Mathieu, Maurice, Michel, Mohamed, Nils Johannes, Partho, Perrine, Tiphaine, Yann, Yannick, Younes.

Ils nous ont quittés en 2009, à leur famille, nous adressons nos très sincères condoléances et toute notre compassion, nos pensées amicales les accompagnent.

La Maman de Mathieu



Mathieu BROUTIN (17 ans)
a disparu le 31 mars 2004

Brigitte, la maman de Matthieu BROUTIN a eu un grave accident de la circulation routière en septembre 2005, elle est tombée dans le coma. Elle est restée hospitalisée depuis son accident, Thierry (*son mari, beau-père de Mathieu*) a tout tenté pour déclencher des réactions.

Thierry nous a fait part du décès de Brigitte, survenu le 15 janvier 2010.

Les Chiffres des Disparitions

<u>Chiffres des Disparitions en France</u>	2005	2006	2007	2008	2009 *
Inscriptions au Fichier des Personnes Recherchées :	51 306	54 754	56073	59 480	58 911
Mineurs Signalés :	40 652	43 625	45 038	47 917	46 595
Majeurs Disparitions Inquiétantes :	10 064	10 649	11 035	9 991	10 941
Recherches dans l'Intérêt des Familles (R.I.F.) :	1 610	1 570	1 101	1 212	1 020
Rapts Parentaux :	392	380	329	360	355

* Les chiffres pour l'année 2009 sont officieux, il est à noter une baisse sensible, si cela est confirmé.

Site Internet

Ci-dessous, les statistiques du site Internet de MANU association pour l'année 2009 :

74 691 visites reçues

49 157 visiteurs différents

406 229 pages consultées



Loto-Quine

Le Loto-Quine de MANU association prévu le 04 octobre 2009 à été reporté au 07 mars 2010 à ERCHEU, il est encore possible de nous aider à l'organiser.

Il est important de faire un Loto-Quine, car sans lui, il serait très difficile de poursuivre nos différentes activités, nous subsistons qu'avec les cotisations des adhérents. Les renouvellements d'adhésions sont en diminution constantes et nous ne bénéficions de subventions qu'occasionnellement (2 en 11 ans), pour l'achat de matériel informatique.

Nous remercions les Membres de l'association et les Sociétés qui nous offrent des dons ou des lots pour le Loto-Quine.

Photos du 25 Mai 2009



Familles Membres de MANU association, au rassemblement du Champ de Mars à PARIS, pour les cérémonies du 25 mai 2009

Le Dossier

Le Dossier « Disparitions de Personnes » que MANU association a élaboré, nous le transmettons autant de fois que possible aux responsables dans les ministères, ainsi qu'aux policiers, aux gendarmes et aux journalistes.

Le Dossier comporte 17 propositions (*voir ci-dessous*), il est téléchargeable à partir du site de MANU association.

- Proposition N°1 : Systématisation des relevés ADN au Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques (FNAEG)
- Proposition N°2 : Activation et modification des textes
- Proposition N°3 : Création d'un statut du disparu majeur
- Proposition N°4 : Reconnaissance du statut de victime pour la famille du disparu
- Proposition N°5 : Création de "Cellules Autonomes d'Investigation" (CAI)
- Proposition N°6 : Révision de la circulaire N° 2005-226 du 13 mai 2005
- Proposition N°7 : Une fiche signalétique et un bracelet pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
- Proposition N°8 : Amélioration du Fichier des Personnes Recherchées

P
R
O
P
O
S
I
T
I
O
N
S

- Proposition N°9 : Réorganisation de certains services de santé mentale
- Proposition N°10 : Création d'un dispositif « Alerte Disparition »
- Proposition N°11 : Un guide d'information pour le déclarant d'une disparition
- Proposition N°12 : De l'information des familles victimes
- Proposition N°13 : Au sujet des opérateurs téléphoniques
- Proposition N°14 : Réactivation des dossiers "classés"
- Proposition N°15 : Divers
- Proposition N°16 : Une journée nationale des personnes disparues
- Proposition N°17 : Un sondage méthodique et programmé des voies d'eau (avec un Sonar du type Interreg)

Retrouvez MANU association sur Internet :

<http://www.manuassociation.org>

Écrire un commentaire ou toute correspondance :

manu-association@orange.fr



MANU association
9, rue des Vignes
F.80400 - ERCHEU - France
Tél. 03 22 87 37 50
Fax. 03 22 87 29 75

R	n°	Enregistré le
---	----	---------------

✿ Bordereau d'Adhésion 2010 ✿



Cadres réservés au secrétariat et au trésorier

- Membre : 20 €
- Membre Bienfaiteur : 50 €
- Subvention ou Don : €

Merci de remplir en MAJUSCULES

Mlle Mme M. M. et Mme NOM :

(Barrer la mention inutile)

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Date de votre paiement : / / 2010 *(reportez ici la date de votre chèque)*

Paiement par chèque à l'ordre de MANU Association *(Pour un autre mode de paiement, nous contacter)*

Le montant de la somme versée à MANU association est déductible de vos impôts, vous recevrez un reçu fiscal de la somme versée.

Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Remplir et envoyer à: ✉ **MANU** association. 9, rue des Vignes - F-80400 - ERCHEU – France - Siret n° 494 044 266 00018 - APE 9499Z

✂